



**MODES
D'ACCUEIL**



MONENFANT.FR



**RELAIS
PETITE ENFANCE**



**AIDES
FINANCIÈRES**



**ARRIVÉE
DE L'ENFANT**



**INFORMATIONS
COLLECTIVES**



**PROTECTION
MATERNELLE
ET INFANTILE**



**LIEUX D'ACCUEIL
ENFANTS-PARENTS**



**AIDE
ET ACCOMPAGNE-
MENT À DOMICILE**



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



Démarches administratives, aides financières, développement de l'enfant, modes d'accueil... les préoccupations des futurs parents et des parents de jeunes enfants sont nombreuses. .

Pour répondre à leurs besoins, la Caf et ses partenaires développent une offre globale qui combine soutien financier et accompagnement social. La Caf conseille, oriente et accompagne les futurs parents et les parents d'enfants de 0 à 3 ans, qu'ils soient allocataires ou non.

L'approche de la Caf : le parcours « Arrivée de l'enfant »

L'approche « parcours » de la Caf consiste à prendre en compte le point de vue des usagers lorsqu'un événement vient perturber leur équilibre familial : naissance, séparation, décès, perte de revenus, déménagement... Elle permet de :

- > Garantir une relation Caf/usager plus simple et plus efficace**
- > Identifier, par événement, l'ensemble des services délivrés par la Caf : informations, démarches et droits, conseil, accompagnement ou orientation**
- > Répondre de manière globale à la situation de vie de la personne**
- > Accompagner l'utilisateur tout au long de sa relation avec la Caf et faciliter ses démarches**
- > Orienter les usagers vers d'autres services publics ou partenaires locaux**

L'accompagnement des futurs parents et des parents d'enfants de 0 à 3 ans prend une place majeure dans les missions de la branche Famille. Pour accompagner au mieux ce public, la Caf articule son action autour de trois axes qui constituent un socle d'intervention minimum sur chaque territoire :



Le versement d'aides financières auprès des allocataires



L'accompagnement et l'orientation des parents et des futurs parents



La mise à disposition de ressources d'information

Chiffres clés



726 000

naissances en 2022

1,8

enfants par femmes en 2022

(le taux de natalité
le plus fort d'Europe)



31 ans,

l'âge moyen de la mère
à la première naissance

19 %

des familles ont au moins un enfant
de moins de 3 ans

13 %

de familles monoparentales ont un
enfant de moins de 3 ans



10,9 MILLIARDS D'EUROS

versés par la Caf
au titre de la Paje

2 MILLIONS

bénéficiaires de la Paje

3,6 MILLIARDS D'EUROS

versés par la Caf pour
le financement de structures
petite enfance

L'offre de la Caf : multiple et attentionnée

L'arrivée d'un enfant constitue un événement heureux qui entraîne nécessairement d'importants changements et vient bousculer l'équilibre de la cellule familiale. Il confère un nouveau rôle, celui de parent, et est source de questionnements et de nouveaux besoins (logement, mode d'accueil, dépenses supplémentaires, développement de l'enfant...). Certaines situations rencontrées par les usagers (handicap de l'enfant ou du parent, monoparentalité, adoption, grossesses multiples, familles nombreuses, décès...) peuvent être source de fragilité particulière durant cette période.

Pour les accompagner dans ces moments, les parents et futurs parents peuvent bénéficier de plusieurs types d'offres :



LES AIDES FINANCIÈRES

La Caf étudie les nouveaux droits. La naissance peut effectivement donner lieu au versement d'aides financières spécifiques qui composent la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) :

- > La Prime à la naissance est versée une seule fois au cours du 7^e mois de grossesse, sous conditions de ressources, et permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un enfant. En cas d'adoption, les parents peuvent bénéficier de la prime à l'adoption.
- > L'allocation de base est versée à partir du mois suivant la grossesse jusqu'au mois précédent le troisième anniversaire de l'enfant, à condition que les ressources de la famille ne dépassent pas un certain plafond.
- > La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) est versée, quelles que soient leurs ressources, aux parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant de moins de 3 ans (ou de moins de 20 ans en cas d'adoption). La durée du versement dépend du nombre d'enfant(s) à charge et de la situation de la famille.
- > Le complément du libre choix du mode de garde (CMG) est versé jusqu'aux 6 ans de l'enfant lorsque celui-ci est gardé par un salarié en emploi direct (assistant maternel agréé ou garde à domicile), une association ou une entreprise de garde à domicile ou une micro-crèche. Son montant dépend du nombre d'enfants à charge, des ressources du foyer et du coût de la garde.



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les parents et futurs parents ont la possibilité de prendre rendez-vous avec la Caf afin d'être informés et accompagnés sur :

- > L'accès aux droits ;
- > Les sites internet ressources (caf.fr, monenfant.fr...);
- > Les aides complémentaires possibles ;
- > Les services existant à proximité ;
- > Les questions que se posent les parents : modes d'accueil, changement de situation financière, logement...



LES GROUPES D'INFORMATIONS COLLECTIVES

Des réunions d'informations collectives sont organisées par les Caf et les CPAM à destination des futurs parents. Elles leur permettent de :

- > Être informés sur leurs droits, leurs démarches et les différentes offres de service qui existent près de chez eux ;
- > Poser des questions ;
- > Rencontrer et échanger avec d'autres parents.



L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Dans certaines situations, la famille peut avoir besoin de l'intervention d'une aide à domicile pour l'aider à surmonter des difficultés rencontrées notamment à la suite de la naissance de l'enfant. Cette offre est assurée par des professionnels formés qui se rendent au domicile des parents pour les conseiller et les aider dans l'organisation du quotidien et l'entretien du lieu d'habitation. Une participation financière, calculée en fonction du quotient familial, leur sera demandée.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le relais petite enfance (RPE) est un lieu d'informations et d'accompagnement qui s'adresse à la fois aux parents et futurs parents, et aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile).

Le RPE permet aux parents de :

- > Être informés sur les différents modes d'accueil qui existent sur le territoire, leurs caractéristiques et leurs coûts ;
- > Être accompagnés dans la recherche du mode d'accueil qui correspondra le mieux à leurs attentes et leurs besoins ;
- > Être informés sur les démarches à effectuer lors du recours à une assistante maternelle.

Par ailleurs, le relais petite enfance a également pour mission d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques en organisant des ateliers d'éveil en présence des enfants et en favorisant l'accès à différentes formations.



MONENFANT.FR

Le site monenfant.fr est un site de référence pour les futurs parents et les parents de jeunes enfants. Il offre notamment :

- > Un service d'information et de recherche géolocalisée d'un mode d'accueil ou d'un service de soutien aux familles ;
- > Des outils de simulation pour estimer le coût d'un accueil en crèche ou le montant des aides financières auxquelles le parent peut prétendre, en cas d'embauche d'un assistant maternel par exemple ;
- > L'accès à des informations fiables sous forme d'actualités, d'articles et de dossiers thématiques rédigés par des spécialistes de la petite enfance.



LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des espaces de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans. Les familles y sont accueillies par des professionnels formés à l'écoute. Le LAEP permet notamment aux parents de :

- > Partager un moment privilégié avec leur enfant autour de jeux mis à disposition ;
- > Rompre l'isolement en rencontrant d'autres parents ;
- > Échanger et partager son expérience avec d'autres parents ou des professionnels du soutien à la parentalité.

Le LAEP permet également aux enfants de :

- > Partager des moments de jeux dans un nouvel environnement ;
- > Rencontrer et jouer avec d'autres enfants ;
- > Se préparer progressivement à la vie en collectivité, en crèche ou à l'école.



LES LUDOTHÈQUES

Les ludothèques sont des lieux culturels totalement dédiés au jeu et au jouet. Elles accueillent tout public sans condition d'âge avec la possibilité de jouer sur place ou bien d'emprunter des jeux.

Les démarches avec la Caf : simples et accessibles

RENDEZ-VOUS SUR CAF.FR



La première chose à faire est de se renseigner sur www.caf.fr pour connaître les aides financières et les services adaptés aux futurs parents et aux parents d'enfants de 0 à 3 ans.

Pour une information au plus proche de leurs besoins, ils peuvent répondre aux questions du parcours en ligne dans la rubrique Aides et démarches > Ma situation > Besoin d'un accompagnement spécifique ? > Naissance.



Ensuite, les parents doivent déclarer au plus vite la grossesse, la naissance ou l'adoption sur caf.fr > Espace Mon Compte > Déclarer un changement.

Pour les personnes qui ne seraient pas encore allocataires, il est nécessaire de créer un compte pour réaliser une demande de prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et indiquer le changement de situation.

Une fois informée, la Caf calcule automatiquement les droits liés à la nouvelle situation.



Enfin, les familles souhaitant rencontrer un conseiller peuvent prendre un rendez-vous personnalisé directement en ligne, rubrique Ma Caf (en indiquant leur code postal) > Contacter ma Caf.